

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2015

Le cinq juin deux mille quinze à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire.

Etaient présents : MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Gilles PILLON, Alexandre TCHERNETZKY, Emilie GERMAIN, Didier CAULLET, Alain SEGUIN, Anthony BOTTIN, Mireille BRISSET.

Absent : Dominique LAMBERT.

Etait également présent : M Hansse du pays de Beauce.
Emilie Germain est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du précédent conseil. Lu et approuvé.

-Présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Beauce par M. HANSSE.

Il s'agit d'un document d'urbanisme, de planification sur les 15 à 20 prochaines années concernant l'orientation et l'aménagement du territoire. Il prendra en compte les thèmes de l'habitat, du développement économique, de l'environnement, des loisirs, du sport et de la culture. Le SCOT a été instauré suite à la loi SRU et doit être approuvé au 01/01/2017.

Le SCOT s'établit en 3 étapes qui sont le diagnostic, le projet pour le territoire, l'orientation et les objectifs. Le périmètre du SCOT est de 82 communes, 4 communautés de communes (Voves, Orgères, Janville et Auneau), représentant 2 bassins de vie (selon l'INSEE), 122 662 hectares et 39 305 habitants (au 01/01/2013).

-Hangar communal :

Concernant la location du hangar communal à M et Mme Lapaine : le bail est arrivé à échéance et la commune ne souhaite pas signer de bail commercial.

M et Mme Lapaine souhaitent pérenniser leur activité à Réclainville et acquérir le hangar.

Etant donné que la commune n'a plus d'employé communal ni de matériel à entreposer dans ce hangar, et après avoir demandé l'avis des domaines qui l'estimaient à 24 000€. Le conseil municipal vote à l'unanimité la vente à M et Mme Lapaine de celui-ci pour 25 000€.

Le conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents afférents à cette vente.

-Demande complémentaire de FDAIC :

La demande de subvention concernant l'aménagement de la mare de Villeneuve-Languedoc a été acceptée par le conseil départemental.

Afin de redynamiser l'économie sur le territoire, le conseil départemental a décidé comme l'an passé d'octroyer une enveloppe supplémentaire, les communes souhaitant redéposer une demande de subvention le peuvent : le conseil municipal décide alors de demander une subvention concernant l'aménagement de l'allée donnant accès à la salle communale ainsi que la réalisation d'une place handicapée sur le parking, entamant ainsi les travaux de mise en accessibilité.

-Demande du SDE :

Modification de statut afin de prendre la compétence optionnelle concernant les installations et l'entretien des équipements pour les véhicules électriques et hybrides (bornes de charge) : le conseil municipal approuve à l'unanimité.

-Compte-rendu de réunion :

- Commission scolaire de la CCBV : Gilles Laurent expose la mise en place d'un cahier de suivi de comportement lors de la cantine ; des amendes pourraient être instaurées pour les parents qui arrivent régulièrement en retard et sans prévenir à la garderie; une carte de suivi de transport sera aussi mise en place pour les enfants de maternelle.

L'école de Montainville ferme à la rentrée scolaire et sera rattachée à l'école de Rouvray St Florentin. Avec la réforme des rythmes scolaires, des activités périscolaires (TAP) seront proposées sur tous les regroupements à la rentrée prochaine.

- CCBV : Laetitia Varet explique que la ComCom est en cours de renégociation avec les banques sur plusieurs emprunts. Des réflexions sont en cours sur la création d'une super-intercommunalité qui pourrait regrouper les ComCom de Voves, Janville et Orgères suite à la loi NOTRE. La fusion de plusieurs communes est également évoquée, des regroupements sont déjà en cours. Les travaux concernant la piscine, le groupe scolaire de Voves et la chaufferie avancent comme prévu.

- **Questions Diverses :**

- Un courrier en recommandé a été envoyé à un propriétaire, concernant les piliers de sa propriété qui menacent de tomber sur la voie publique rue Saint Pierre; la mairie lui laisse un délai de 2 mois pour la réalisation des travaux sinon un arrêté de péril sera pris.
- Alain Seguin, délégué par Laetitia Varet, a participé au tirage au sort des jurés d'assises, Mme Louvet a été pré sélectionnée pour Réclainville.
- Gervais Barbe a réparé les tuiles cassées du cimetière et a aussi nettoyé les gouttières de la salle communale.
- Les travaux concernant l'arrivée de la fibre optique se poursuivent, les différentes entreprises se succèdent. Achèvement prévu pour la fin de l'année.
- Laetitia Varet a contacté le crédit agricole pour renégocier l'emprunt de la commune, mais les pénalités sont trop importantes pour le moment.
- Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.
- Une information a été donnée par le SICTOM concernant le dépôt de déchets sauvages, celui-ci est dorénavant puni d'une contravention de 3^{ème} classe soit d'une amende de 450€.
- La présentation du projet éolien aura lieu prochainement .
- L'entreprise Segouin retenue pour l'abattage des arbres à la mare de Villeneuve-Languedoc doit rappeler pour donner une date d'intervention.
- Accessibilité, projet Ad'ap : il y a eu un retour positif concernant les schémas et les propositions faites par le conseil concernant l'aménagement des accès aux lieux publics (mairie, salle communale, église) : les propositions sont correctes, il faut prendre en compte les différents handicaps possibles. Gilles Laurent continue de travailler sur ce dossier.
- Tondeuse de la commune : celle-ci est entreposée dans le caveau provisoire du cimetière et s'abîme du fait qu'elle n'est plus utilisée, Laetitia Varet propose de la prêter **temporairement** à l'entreprise Caussade qui n'en a plus pour le moment et qui entrepose parfois dans sa cour le matériel des entreprises qui viennent travailler pour la commune. La tondeuse sera entretenue et stockée par Caussade. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Le secrétariat de la mairie sera fermé du jeudi 06 août au jeudi 20 août inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.